



*l'esprit de conquête* ➔



## EDITO

La journée du 5 mars doit mobiliser massivement tous les salariés, du public comme du privé.

- Cher(e)s camarades,
- L'année 2013, s'annonce comme une année difficile et lourde d'enjeux cruciaux pour le monde du travail et les salariés. L'austérité imposée par les marchés financiers a de lourdes conséquences sur le salariat de tous les pays. Les salariés se mobilisent partout, et une nouvelle journée européenne aura lieu le 14 mars à Bruxelles pour exiger une autre politique sociale.
- En France, nous n'y échappons pas et le 11 janvier, un accord scélérat, a été signé par 3 organisations syndicales (CFDT, CFTC, CFE-CGC) avec le MEDEF. Une loi doit suivre. Si l'accord était transposé dans cette loi, cela serait la légalisation pure et simple de la délinquance patronale. Nous ne pouvons laisser faire et nous devons tout faire pour que cette loi ne voit pas le jour.
- D'autres dossiers d'extrême importance sont en discussion ou vont suivre : Accord sur les complémentaires ARRCO, ARGIRC ; le dossier protection sociale, et la retraite. Déjà les premiers éléments qui nous parviennent nous font craindre le pire. Les retraités peuvent subir une baisse significative de leur pouvoir d'achat et les futurs retraités voir le départ à la retraite s'éloigner un peu plus et/ou subir une baisse de revenus supplémentaire.
- C'est pourquoi la CGT ne lâche rien sur ses propositions, et appelle tous les salariés, retraités, jeunes et privés d'emploi à se mobiliser et exiger que cet accord ne soit pas transposé en loi, et qu'ils soient entendus pour toutes les négociations à venir. La journée du 5 mars, veille du conseil des Ministres ou le projet de loi sera présenté, doit mobiliser massivement tous les salariés, du public comme du privé.
- Dans cette période de crise qui continue de sévir et où les premières victimes sont les salariés, va se tenir notre 50<sup>ème</sup> congrès confédéral des 18 au 22 mars 2013 à Toulouse.

Un congrès est un élément majeur dans la vie démocratique d'une organisation.

Ce congrès sera l'occasion de faire le point sur la mise en œuvre des décisions du 49<sup>ème</sup> congrès mais surtout de débattre des orientations pour les années à venir, ainsi qu'élire une nouvelle direction confédérale. L'enjeu est de préparer collectivement ce congrès, en y associant les 19 délégués actifs et retraités qui seront porteurs des mandats des syndicats de notre département.

Nous avons besoin de donner un autre sens et place au travail, avec les syndiqués et les salariés à partir du contenu, l'organisation, les conditions et la finalité du travail. L'enjeu essentiel est bien la place du travail dans notre société. Au discours du patronat qui met en avant le coût du travail, la CGT doit répondre par l'exigence d'une autre répartition des richesses créées par le travail dans toutes les entreprises. C'est le capital qui est un coût ! C'est à partir de nos 10 exigences que nous devons débattre et les porter à tous les niveaux de négociations interprofessionnelles.

Chaque syndiqué peut s'emparer de la préparation de ce congrès. Tous les documents sont sur le site : [www.congrès50.cgt.fr](http://www.congrès50.cgt.fr)

La CGT est une force qui compte et qui grandit. Le vote des salariés aux élections des très petites entreprises a démontré la confiance qu'ils nous portent. Démonstration est faite, que même dans ce secteur où la précarité et l'isolement sont très importants, les propositions de la CGT emportent leur suffrage. Il y a des attentes et de l'espoir pour un véritable changement dans la vie au travail.

Alors donnons-nous les moyens de gagner un congrès de La CGT résolument tourné vers l'offensive.

Marie-Claude Robin

## SOMMAIRE

- Page 1 - Edito
- Page 2 - Accord sur l'emploi
- Page 3 - Accord sur l'emploi
- Page 4 - STX - micro

- Page 5 - Airbus - ArcelorMittal - Friot
- Page 6 - Elections TPE
- Page 7 - Fonction Publique - Imprimerie CGT
- Page 8 - Dates à retenir - solidarité Palestine

## Accord sur l'emploi

### La grande braderie des droits des salariés.

Le 11 janvier, les négociations nationales dites de « sécurisation de l'emploi » se sont terminées par un projet d'accord d'une extrême gravité pour les droits des salariés. La CGT et FO ont annoncé qu'elles ne le signeront pas. Par contre, la CFDT, la CGC et la CFTC ont décidé de le parapher. Un projet de loi début mars doit être présenté au Conseil des ministres pour ensuite être soumis au Parlement.

La CGT s'adresse avec solennité à l'ensemble des salariés : cet accord concerne tous les salariés et prétend mettre en place ce dont le MEDEF a toujours rêvé et qu'il n'avait jamais réussi à imposer.

#### Un accord de flexibilisation forcée.

Alors qu'il y a chaque jour plus de 1500 nouveaux chômeurs, que les ruptures conventionnelles (dont 80% sont imposées aux salariés) et les plans de départs volontaires explosent, le patronat prétend qu'il serait difficile de

licencier ? Que le droit du travail serait trop rigide ? Faudrait-il pour travailler accepter de perdre tous ses droits, que le travail non ou mal déclaré devienne la norme, que les « mini jobs » à l'allemande ou le travail « indépendant » à la roumaine ou à la polonaise fleurissent ? L'accord organise, la mobilité interne forcée, d'un site à l'autre, sans aucune limite garantie nationalement, pour le temps et la distance supplémentaire de trajet. Et celui qui refusera sera licencié pour « motif personnel » !

#### Un accord de sécurisation de la délinquance patronale.

Les salariés, quelle que soit la taille de leur entreprise, quel que soit leur type de contrat et même s'ils sont mal déclarés, ont aujourd'hui un droit commun : pouvoir aller aux prud'hommes et espérer récupérer les sommes qui leur sont dues.

L'accord met en place un maximum récupérable selon l'ancienneté et empêche de remonter au début du préjudice. La réparation pour des faits remontant à plus de 3 ans ne sera plus possible !

Au delà des heures ou des salaires non payés, les victimes de harcèlement, de discriminations et celles de l'amiante apprécieront !

En instaurant des peines « plafond », l'accord fait des employeurs la seule catégorie qui échappe en France à la sanction proportionnelle au délit.

#### Un accord de chantage à l'emploi

N. Sarkozy en avait fait son cheval de bataille. Mais ça avait raté. Les salariés savent par expérience que quand ils acceptent « pendant une période difficile » de réduire leur salaire et leur temps de travail, dès que l'accord est terminé, le patron invente autre chose avec des plans de licenciements à la clé.

L'accord prévoit que les salariés qui touchent en net à

partir de 1300 euros par mois pourront voir leur salaire baissé ou leurs horaires modifiées pendant 2 ans ! C'est toujours le même discours : si ça va mal, c'est de la faute des salariés, qui seraient « trop payés ». Par contre, rien sur une baisse « temporaire » des éventuels dividendes versés aux actionnaires !

#### Une attaque en règle contre le CDI

Le MEDEF n'a pas réussi à imposer son « CDI de projet », mais veut expérimenter pour des salariés des petites entreprises le contrat « intermittent », c'est à dire un contrat totalement flexibilisé, qui empêche toute vie régulière et toute construction d'avenir.

Le patronat veut faire avaliser l'instauration d'un pseudo CDI dit CDI intérim sur lequel les négociations de branche butent depuis des mois.

#### Un accord pour faciliter les licenciements

Aujourd'hui 3% des nouveaux chômeurs ont pu « bénéficier » d'un plan social, c'est encore trop pour le MEDEF. Sa solution est radicale : décider de la procédure de licenciement et du contenu du plan social par simple accord d'entreprise, voire, si les délégués sont récalcitrants, par un simple document de l'employeur homologué par la direction du travail. Il suffira à l'employeur de consulter la CE, (un avis négatif suffit) et d'attendre 3 semaines la réponse de l'administration. Sans réponse, le texte est homologué et le patron peut licencier.

Où sont les mesures contre les licenciements boursiers, les possibilités données aux salariés pour construire des propositions alternatives aux projets patronaux ? Le recours à l'expert est limité comme jamais, le juge est mis « hors sujet », et tous les délais sont fixés à l'avance.

Rien n'est prévu pour accompagner les salariés licenciés : aucun moyen nouveau pour Pôle emploi, rien de neuf au niveau du bassin d'emploi. Les droits individuels à la formation restent à 120 h maximum....

#### En « contrepartie » de ces reculs, des avancées pour plus tard, peut être, et pas pour tous

- Une complémentaire santé pour tous ? Les salariés des entreprises de moins de 50 salariés ne sont, pour la plupart, pas concernés ! Par contre les assurances se frottent les mains à l'avance du pactole qui va leur être offert. Tant pis pour la Sécu !
- Des « droits rechargeables » à l'indemnisation pour les demandeurs d'emploi ? Ce sont les chômeurs eux-mêmes qui vont devoir se les payer entre eux, le Medef ne prévoyant pas de recettes supplémentaires. Ceci alors que plus de 50 % des chômeurs ne sont pas indemnisés aujourd'hui !
- Des « contrats courts » enfin taxés ? Tant mieux, mais le Medef a réussi à ce que cette mesure ne rapporte rien à l'UNEDIC, mais rapporte plus de 40 millions d'euros aux employeurs, puisqu'ils ont décidé d'exonérer de cotisations patronales l'embauche de

Le contenu de l'accord est disponible sur [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)

jeunes de moins de 26 ans. C'est un nouveau jackpot pour le patronat !

- **Un encadrement du travail à temps partiel ?** Les 24 h hebdomadaires mini prévues pour tout contrat à temps partiel sont en réalité un chiffre « lissé » sur l'année pour ceux et celles qui sont déjà à temps partiel. Ce qui autorise tous les abus. Pour les autres, si le salarié le demande (surtout si l'employeur lui conseille de demander), ce minimum peut être diminué. Et l'employeur pourra imposer de modifier 8 fois par an le volume d'heures hebdomadaire. S'il y a plus d'heures que prévu, elles ne seront pas forcément considérées comme des heures complémentaires et donc ne seront pas payées plus !

Le pompon de ces « avancées », c'est qu'aucune ne s'applique tout de suite. Il va falloir que de nouvelles

négociations s'ouvrent, en particulier dans les branches professionnelles.

Le « nouveau modèle économique et social » que cet accord veut imposer, n'a rien de neuf : c'est le règne du « gré à gré », la destruction des socles de garanties collectives, comme si le salarié était à égalité face à son patron. C'est le libéralisme et sa loi de la jungle ! Les Français l'ont rejeté en mai dernier.

Le MEDEF, qui tient là sa revanche, appelle à transposer l'accord « tel quel » dans la loi. Il n'y a aucune raison pour lui faire ce cadeau : Mobilisons nous partout pour que la loi à venir rompe avec la politique précédente et construise réellement de la sécurité pour l'emploi des salariés.



## Déclaration du CCN de la CGT des 5 et 6 février 2013 La mobilisation des salariés est indispensable !

Le CCN, réuni le 5 et 6 février, constate que la situation économique et sociale en France, comme en Europe, ne cesse de se dégrader sous les politiques d'austérité mises en œuvre dans tous les pays. Partout le Patronat se sert de la crise pour remettre en cause les droits sociaux et les garanties collectives, faire pression sur le niveau des salaires et réduire les prestations sociales, conduisant à paupériser et précariser des couches de plus en plus nombreuses de salariés et de retraités. L'Accord national interprofessionnel pour « un nouveau modèle économique et social au service de la compétitivité des entreprises et la sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels des salariés », conclu le 11 janvier dernier, s'inscrit dans cette logique. Il accentuerait la flexibilité et la précarité, au lieu de sécuriser davantage l'emploi et les parcours professionnels.

Au travers de toutes les négociations en cours ou à venir (retraite, chômage, qualité de vie au travail et égalité professionnelle) le Patronat veut imposer un nouveau modèle économique et social, ou le gré à gré entre patron et salarié remplacerait le Code du Travail. Cet accord, minoritaire, ne correspond pas aux engagements pris par le Gouvernement lors de la Conférence sociale de cet été. Il ne doit pas être retranscrit dans la loi. Celle-ci doit, au contraire, permettre une véritable sécurisation du Travail.

C'est la responsabilité des parlementaires que de faire la loi. Elus pour le changement, ils ne doivent pas poursuivre cette régression sociale. La CGT entend continuer à faire entendre auprès d'eux ses arguments et ses propositions.

La mobilisation des salariés est indispensable.

Le CCN décide d'un engagement actif de la CGT le 14 mars pour dénoncer, avec le mouvement syndical européen, au sein de la CES, la nocivité des politiques d'austérité. La CGT sera notamment présente au rassemblement des syndicats à Bruxelles le 14 mars prochain.

Les organisations de la CGT décident également de construire une puissante journée de mobilisation réunissant toutes les professions début mars. Le CCN appelle toutes les organisations, les syndicats à multiplier les rencontres avec les salariés pour informer sur le contenu de l'accord et les propositions de la CGT, pour leur proposer l'action et décider, avec eux, des formes de mobilisations allant jusqu'à la grève, dans l'unité la plus large possible.

Construire une puissante mobilisation pour empêcher la transcription de cet accord et gagner une loi favorable est à la portée des salariés, en nous appuyant sur la confiance qu'ils manifestent en la CGT.

Plus que jamais, la crise c'est eux, la solution c'est nous !

## PLAN DE TRAVAIL UD CGT 44

### L'AG de syndicats du 23 janvier a décidé

- 1/ D'une pétition sous forme d'adresse aux parlementaires .
- 2/ D'organiser partout des réunions d'information auprès des militants pour pouvoir aller au débat.
- 3/ D'informer les salariés en faisant des initiatives de distribution sur les territoires .
- 4/ De prendre contact avec tous les syndiqués dans les entreprises, y compris les signataires, car la base n'est pas toujours en accord avec les directions syndicales.
- 5/ De refaire une campagne vers les TPE sur l'accord.
- 6/ Une intersyndicale départementale a eu lieu à l'initiative de l'UD CGT 44, le 1<sup>er</sup> février. Etaient présents : FO- FSU - SEN (syndicat des étudiants de Nantes) - SOLIDAIRES. Il a été décidé d'un communiqué de presse intersyndical. Et de travailler à un 4 pages unitaire. Une prochaine rencontre est prévue pour décider des actions de mobilisation en lien avec les décisions confédérales.

## STX - Une COMMANDE qui doit garantir L'emploi !

Si la commande du paquebot « Oasis » a apporté un soulagement qui dépasse notre entreprise, il n'en reste pas moins que de grandes inquiétudes demeurent sur le maintien des emplois, en particulier dans la sous traitance.

**L'urgence est donc au maintien de tous les emplois sur le site des Chantiers et l'arrêt immédiat de tous les licenciements. Il nous paraît impératif de tout mettre en œuvre pour sauvegarder ces savoirs et savoir-faire locaux.**

La qualité de l'emploi sur le site du chantier doit être préservée.

Depuis une dizaine d'années nous assistons à une déferlante de sous-traitance dite « exotique ».

Nous sommes régulièrement amenés à défendre les salariés de ces entreprises dont les patrons, avec la complicité du donneur d'ordre STX, bafouent notre législation du travail, et pour certains, piétinent la dignité humaine.

Nous craignons fortement que la nouvelle commande soit l'occasion d'une nouvelle application de cette politique d'STX misant sur la concurrence sociale entre travailleurs pour baisser le « coût » du travail.

### La CGT réaffirme qu'il faut :

- Un plan d'embauche aux Chantiers s'adressant particulièrement aux catégories ouvriers ainsi qu'aux techniciens, c'est fondamentale pour pérenniser notre industrie.
- L'arrêt immédiat des licenciements dans la sous-traitance et donc ceux de SMH.

- Des garanties d'embauche pour les apprentis.
- L'arrêt de la concurrence sociale, même site, même statut pour l'ensemble des salariés.
- Des augmentations de salaires (notre syndicat a demandé officiellement la reprise des NAO).

### Concernant le volet industriel :

D'autres commandes de navires sont nécessaires pour remplir le carnet de commandes, nous souhaitons que l'ETAT mette tous les moyens nécessaires pour obtenir les commandes des ferries SMCN à St Nazaire.

La diversification à travers la construction de tous types de navires doit être regardée de plus près.

Avec ses 5000 kms de côtes, et alors que 90 % du commerce mondial se fait par voies maritimes, la France reste quasiment absente sur tous les marchés de construction navale.

**Le Chantier est dimensionné et qualifié pour faire de la construction navale et les salariés qu'ils soient de STX ou dans la sous traitance possèdent les savoirs et savoir-faire pour concevoir, fabriquer les navires.**

**Ce sont là, des questions fondamentales, incontournables pour le quotidien des salariés, pour l'avenir même de la Navale, et plus largement pour toute la population du bassin nazairien.**

JOEL CADORET

## Tous et toutes MICMO, toutes et tous acteurs de la défense de l'emploi industriel et du site



**L'annonce du redressement judiciaire de notre site « MICMO MACHECOUL » a convaincu la grande majorité des salarié-e-s du site, toutes catégories professionnelles confondues, de la nécessité d'engager une lutte déterminante pour l'avenir.**

Des ouvrier-e-s de production aux cadres, en passant par les services commercial, recherche et développement, une même certitude s'est imposée : nous, salarié-es machecoulais(es), vivons une période décisive pour l'avenir de l'industrie du cycle à Machecoul et de nos emplois. C'est pourquoi les salarié-es se sont mobilisés et se mobilisent : pour la défense des emplois et d'une industrie dynamique, essentielle pour l'économie territoriale du sud de la Loire Atlantique ; une industrie qui génère des emplois et une masse salariale conditionnant pour partie l'attractivité économique sociale et culturelle du Pays de Retz ; une industrie qui offre des perspectives à une jeunesse qui cherche les voies de la construction d'une vie sécurisée.

Nous sommes attaché-es à notre entreprise, à nos emplois, aux liens de sociabilité qu'ils tissent, à l'émergence d'intérêts qu'ils génèrent dans la vie au quotidien !

Oui, nous voulons vivre et travailler chez Micmo à Machecoul !

Les prochains jours sont particulièrement importants, Ils seront marqués par une assemblée générale des salarié-es le jeudi 31 janvier. Le syndicat Cgt, à ce stade de la procédure, est attentif et mobilisé pour qu'aboutisse dans tous les cas de figure, une solution industrielle qui préserve les productions et les emplois.

La conclusion de ce dossier, conditionne le quotidien et l'avenir de 320 familles, et l'essor de l'économie locale.

Didier GARREAU



## Une action gagnante à AIRBUS

Le 10 janvier 2013, les camarades de la CGT AIRBUS NANTES ont présenté, à l'UD 44, l'action qu'ils ont menée contre le recours abusif des intérimaires au sein de leur entreprise.

Une première action a été faite en 2004, qui avait abouti à l'embauche de 7 intérimaires.

Ce travail mené il y a 8 ans, nous a servi d'appui pour contrecarrer et démontrer que de nouveau, l'entreprise ne respectait pas plusieurs règles, dont la règle du tiers temps. Lorsqu'un contrat de travail à durée déterminée ou un contrat de travail temporaire prend fin, il n'est pas possible de recourir pour pourvoir le même poste à un nouveau contrat de travail à durée déterminée ou à un nouveau contrat de travail temporaire, avant l'expiration d'une période égale au tiers de la durée du contrat renouvellement inclus.

Travail effectué : relevé des noms dans le RUP (Registre Unique du Personnel) ; recherche d'intérimaires sur le site ; réunions avec la DL ; réunions avec l'inspection du travail...

Une énergie qui a porté ses fruits, puisqu'après plus d'une année de suivi, ce travail a débouché sur l'embauche de 100 intérimaires, en plus du plan d'embauche initial (150) ce qui a donné 250 embauches en tout !

Le diaporama est disponible à l'UD44. Par ailleurs, les ULs qui le souhaitent peuvent nous contacter pour présenter le diaporama.

Laurence DANET

## Brève de lutte ARCELORMITTAL BASSE-INDRE

Le 30 novembre 2012, le gouvernement et Mittal élaborent dans la plus grande discrétion un projet d'accord qui prévoit d'arrêter deux installations (décapage et laminoir) du site de Basse Indre (site dédié à la fabrication de l'acier pour l'emballage, 550 salariés CDI, 150 cotraitants et 60 intérimaires) pour transférer leurs activités à Florange en Lorraine.

Les salariés de Basse-Indre, très remontés et inquiets de l'impact de ce projet sur la pérennité de leur site se mobilisent rapidement et répondent massivement présents à l'appel de la CGT.

Début décembre, les salariés bloquent l'intégralité du site pendant quatre jours et ne lèvent le camp que lorsque la direction accepte la demande de la CGT d'utiliser le droit d'alerte ainsi que le recours à un cabinet d'expertise.

La CGT alerte aussi tous les parlementaires de la région. Soutenue

par certains partis politiques et face au rapport de force installé, Mittal modifie le texte initial. Même si cette modification apporte des garanties sur la pérennité du site à moyen terme. Les salariés et la CGT n'ayant aucune confiance dans les « garanties » de Mittal, continuent d'élaborer un dossier avisé avec l'expert afin de démontrer le non-sens industriel, économique et social de ce projet.

Mittal veut diviser les salariés, mettre en concurrence les sites de production pour au final affaiblir toute notre filière métallurgique.

La CGT, elle, se consacre à déjouer cette politique financière et à rassembler tous les salariés de tous les sites en démontrant dans toutes les instances que l'acier Français a un avenir !

Mickaël EVEILLARD  
Secrétaire du syndicat

## WEEK-END FRIOT

Les 16 et 17 février 2013 un week-end de formation - réflexion - débat est prévu avec Bernard FRIOT, sociologue et économiste, à la maison des syndicats à Nantes, 8 place de la Gare de l'Etat.

Le thème, l'enjeu du salaire et l'évolution du salariat, sera le point d'appui aux débats des différents ateliers.

### Horaires :

**SAMEDI** 9h00 à 12h30  
14h00 à 18h00

**DIMANCHE** 9h00 à 12h30

## TPE, la CGT toujours en campagne !

Le Collectif départemental de campagne TPE s'est réuni le 29 janvier dernier, pour analyser les résultats de ces élections ainsi que notre campagne CGT.

Nous pouvons regretter la faible participation 12,70% pour notre région, 10,38 au niveau national, conséquence des nombreux dysfonctionnements déjà dénoncés par notre organisation comme l'absence d'information aux salariés, les délais de recours beaucoup trop restreints, l'absence de vote physique, l'envoi tardif des documents de vote...

**Le vote CGT est une belle victoire avec plus de 10 points d'avance au plan national devant la CFDT (29,54 contre 19,26).**

En pays de Loire, la CGT est 37 voix derrière la CFDT, nous devons y voir un paysage syndical régional qui évolue de scrutin en scrutin en faveur de la CGT. (Prud'homales 2002 écart de 7.7% en défaveur de la CGT, prud'homales 2008 écart de 0.62 %; TPE 2012 écart de 0.12 %).

C'est une belle victoire de voir des salariés isolés loin des structures syndicales plébisciter la CGT.

Une réelle attente de syndicalisme CGT a été exprimée lors de ces élections.

On peut constater que l'image véhiculée de la CGT pour ces salariés est très positive, avec toutefois un bémol pour l'encadrement où les chiffres sont moins encourageants (environ moitié moins de votant CGT cadres que non cadres, alors que les scores CFDT sont identiques dans les 2 catégories). A l'instar des élections professionnelles où les résultats dans les 2ème et 3ème Collège contribuent souvent à diminuer l'influence de la CGT, un réel travail pour faire évoluer l'image de la CGT auprès des cadres et techniciens a besoin d'être effectué.

Notre Collectif a également analysé notre campagne CGT, les camarades sont satisfaits du travail mis en oeuvre sur le département, en regrettant toutefois le manque d'implication de nombreux secteurs professionnels (excepté la FD commerces !). Le matériel confédéral a été très fourni mais la dynamique nationale a été longue à s'enclencher, dans le 44 notre plan de



travail n'a pas attendu pour se mettre en place en réalisant un livret et l'adresse spécifique à tous les syndiqués du 44.

A noter aussi la difficulté de mobiliser les militants pour ces 1ères élections peu connues, le travail réalisé est positif mais aurait mérité d'être beaucoup plus important à la vue des enjeux.

Au sein du collectif nous avons débattu sur le sens de notre campagne électorale et à ses suites possibles.

Le travail engagé auprès de ces salariés mérite d'être prolongé.

La CGT devra veiller à la mise en oeuvre des revendications des salariés des TPE, à la mise en place d'instances de dialogue au sein des régions, des branches ou des sites de travail. Notre action ne peut s'arrêter à appeler au vote, elle doit se prolonger au delà !

La réalisation d'un tract a été décidée pour le 44 pour remercier les salariés de leur confiance envers la CGT mais aussi leur dire que la CGT ne s'est pas adressée à eux uniquement pour les faire voter, la CGT sera présente toute l'année à leurs côtés pour revendiquer et les lieux de contacts sont nombreux sur le département pour rencontrer les militants, se renseigner ou se syndiquer.

Une affiche de remerciement aux salariés des TPE est également en cours de préparation par la région.

Un prochain Collectif TPE se réunira au mois de Mars quand la compilation des différents résultats d'élections sera effectuée et que nous aurons une réelle visibilité sur la représentativité syndicale.

Une préparation active des prochaines échéances électorales a également été actée prenant en compte toutes les irrégularités relevées pour ce scrutin.

Catherine BLESSE



## La fonction publique en action le 31 janvier 2013 En intersyndicale départementale CGT44 - FSU - SOLIDAIRES

### LE MOT D'ORDRE : Il faut changer de cap !

La crise ne peut pas servir de prétexte pour ne pas répondre aux légitimes revendications des agents publics !

Les salariés des trois Fonctions Publiques : État, Santé, territoriaux, étaient en grève le 31 janvier 2013. 1500 personnes ont manifesté à Nantes et 300 à St Nazaire pour porter leurs revendications sur :

- l'emploi en exigeant un moratoire immédiat sur les suppressions d'emplois et des créations partout où cela est nécessaire pour répondre aux besoins des populations ;

- les salaires et le pouvoir d'achat en exigeant notamment une augmentation urgente de la valeur du point d'indice (la catégorie C met 17 années pour gagner 30 euros... le gel du point d'indice depuis plusieurs années c'est 0 % d'augmentation par an !! et une perte de 15 % du pouvoir d'achat depuis l'an 2000) ;
- l'abrogation du jour de carence : cette mesure fragilise les agents publics et stigmatise les plus fragiles. De plus, l'argent économisé n'est pas reversé à la Caisse de Sécurité Sociale mais reste dans celle des employeurs publics. Enfin l'abrogation de cette mesure injuste était une promesse électorale de François Hollande ;

• l'amélioration du fonctionnement de la Fonction publique et des services publics (risques psychosociaux et organisationnels pour les salariés - non réponse au besoin des usagers)

Jeannine MOREAU  
Anthony LEMAIRE



## PORTE OUVERTE le 17 JANVIER 2013 dans VOTRE IMPRIMERIE de l'Union Départementale 44

La présentation du pôle imprimerie s'est déroulée en 2 temps.

- VISITE ET DEMONSTRATION de l'atelier par Vincent avec mise en fonction de l'offset, du dupli copieur couleur, tirage d'affiche A3, mise sous pli.
- PRESENTATION du pôle et DEBAT

L'Union Départementale vous avait convié à cette porte ouverte car elle souhaitait vous présenter la nouvelle machine offset dans laquelle elle a investi en 2012 pour répondre aux demandes reçues.

L'Union départementale s'est fixée pour but de pouvoir répondre le plus rapidement possible aux communications revendicatives que nous avons et aurons à mener, en diminuant les coûts pour l'ensemble de la CGT en mutualisant les moyens.

Par la mutualisation, elle est force de négociation avec les fournisseurs pour le papier, les enveloppes, pour la sous trait-

tance de documents pour lesquels le pôle n'est pas équipé (car le coût de revient ne serait pas avantageux).

Pour la reprographie, le pôle imprimerie vous propose des contrats de mutualisation sur des photocopieurs noirs afin de vous permettre de limiter vos coûts de location.

La mutualisation des moyens, si la demande en tirage couleurs est suffisante, ouvrira l'étude de la transformation Quadrichromie SHARP à 4 ans en presse numérique : façonnage, données variables, personnalisation des envois...

Corinne a remis à l'assemblée présente quelques conseils pour le maquettage :

### • Maquettage fait par vos soins :

- de préférence enregistrer vos fichiers au format PDF,
- si plusieurs couleurs, fournir à part les textes et photos

### • Maquettage fait par nos soins :

- fournir les textes sous word, photos, dessins, logos sous JPEG.
- Prévoir un délai d'environ 2 semaines pour le maquettage et l'impression (sauf urgence).

La porte ouverte a ensuite réuni les camarades présents autour du pot de l'amitié.

Jeannine MOREAU





- 8 février** : congrès enseignants public 44
- 16 février** : action organismes sociaux
- 21 février** : action retraités (pouvoir d'achat), place Bretagne 10h30 Nantes (voire St-Nazaire)
- 5 mars** : action interprofessionnelle nationale
- 7 mars** : commémoration Pierre Semard - 17 h 30 - Gare de Nantes
- 8 mars** : journée de la femme
- 13-14 mars** : action européenne nouveau contrat social
- 14 mars** : congrès extraordinaire UL de Nantes
- 29 mars** : congrès UL Clisson

## SOLIDARITE



La CGT et L'Avenir social, en lien avec la PGFTU, leur partenaire syndical en Palestine ont décidé de lancer un appel financier à la solidarité.

L'objectif précis de celle-ci sera déterminé avec la PGFTU dans les prochaines semaines au regard des réalités à Gaza et en Palestine.

Adressez vos dons par chèque à l'ordre de :  
**« L'Avenir social – Solidarité Palestine »**

263 rue de Paris – case 419  
93514 Montreuil Cedex

Un reçu sera envoyé à chaque donateur

December 2012



## LA MACIF VOUS ASSURE, LE SAVIEZ-VOUS ?

**Adhérez, militez : vous êtes protégés !**

**Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais, c'est un engagement de tous les instants.**

C'est pourquoi, quand vous choisissez de défendre les intérêts des salariés, nous sommes à vos côtés pour soutenir et sécuriser votre action militante.

**Les Organisations syndicales font confiance à la Macif depuis près de 30 ans** pour assurer l'activité syndicale de leurs adhérents et militants. Pourquoi pas vous ?

Quelle que soit votre mission, des contrats existent pour faciliter votre engagement militant.

Contactez-nous : [partenariat@macif.fr](mailto:partenariat@macif.fr)

Document non contractuel. Garanties proposées sous réserve des exclusions mentionnées aux contrats.  
MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue Pied de Fond - 79037 Niort cedex 9.



**LA SOLIDARITE  
EST UNE FORCE**